

Règlement Rassemblement U9



Article 1 / Les modalités du rassemblement :

Le Thouars Foot 79 organise, le dimanche 21 juin 2026, son rassemblement U9 en foot à 8 sur le complexe du Stade Philippe Morin. Chaque club ne pourra utiliser que 11 joueurs par match (8 joueurs + 3 remplaçants). Les joueurs doivent obligatoirement être titulaires d'une licence FFF ou d'une licence de football affiliée à la fédération internationale de football (FIFA). Il est possible d'avoir une équipe mixte, ou une équipe 100 % masculine et/ou 100 % féminine.

Article 2 / Accueil :

Les clubs devront se présenter **trente minutes** avant le début du rassemblement à la table de marque. Les chèques de caution vous seront rendus à ce moment-là.

Article 3 / Vestiaires :

Les vestiaires seront ouverts et mis à disposition pour les douches et les sanitaires, mais ils ne seront ni surveillés ni fermés. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes ou d'accidents pouvant survenir sur ou en dehors du complexe sportif pendant le week-end.

Article 4 / Annulation du tournoi :

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler le rassemblement en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toute autre raison. Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite et les droits d'inscription lui seront restitués.

Article 5 / Durée des rencontres et gestion :

La durée des rencontres est de **15 minutes**. L'arbitrage central est assuré par des bénévoles du Thouars Foot 79. Chaque équipe participante désignera un arbitre assistant, dont le nom sera communiqué à l'arbitre avant le match. Seuls les **3 remplaçants** et **2 éducateurs/dirigeants** sont admis sur le côté du terrain (côtés grands buts). Toutes autres personnes devront obligatoirement être placées derrière la main courante. Pour toutes les rencontres, le coup d'envoi est géré par la table de marque. Lorsque le temps de jeu est écoulé, la table de marque siffle pour indiquer la fin du temps réglementaire. L'arbitre, seul juge, peut alors siffler la fin du match à ce moment, en laissant jouer un minimum de temps additionnel.

Article 6 / Le Format et règlement :

Chaque équipe disputera **7 matchs** dans la journée, selon le règlement **U11 District Deux-Sèvres**.

Article 7 / Les animations :

Durant la journée, différentes animations seront proposées pour les enfants et les adultes.

Article 8 / Les récompenses :

Chaque joueur se verra remettre une récompense à la fin du rassemblement. De plus, des lots seront à gagner lors des différentes animations pour les vainqueurs.